

BULLETIN
MUNICIPAL

de

1990-91



Le prieuré de Blancheface.

SERMAISE

la chapelle saint-georges de blancheface

Il nous a paru bon de revenir sur la **Chapelle Saint-Georges à Blancheface** non seulement parce qu'elle fait partie de ces trésors dont on finit par oublier les richesses à force de les côtoyer quotidiennement. Certes, sa maçonnerie et ses fondations n'offrent rien d'exceptionnel ; en fait toute sa qualité repose sur sa charpente : une **charpente du XIV^e siècle**, charpente rare et pure. Rare, puisque ce siècle n'offre que très peu de constructions, essentiellement en raison et de la Peste Noire (1347-1348) et de la Guerre de Cent-Ans (1337-14475) ; pure puisqu'elle comporte toutes les caractéristiques des charpentes des bâtiments majeurs réalisés à cette époque.

Mais notre objectif, ici, n'est pas d'établir un traité de l'évolution des charpentes en bois ni de résistance des matériaux. Nous aimerions dans un premier temps revenir sur l'histoire propre de notre chapelle, puis sur les travaux effectués l'an passé.

Historique

L'histoire de la Chapelle est difficilement dissociable de son environnement.

Pourquoi le Seigneur Quérin de Crosne décida-t-il de quitter Sermaise au début du XIV^e siècle pour s'implanter sur le plateau et créer Blancheface ? Pour se démarquer de la Seigneurie de Sermaise ? Parce que Sermaise était trop sujette aux inondations dues à l'Orge ? Parce que le plateau offrait un plus grand champ d'exploitation pour l'agriculture ? Parce que cette place était mieux défendable que celle dans la vallée (n'oublions pas que nous sommes à la veille de la Guerre de Cent-Ans) ? Parce qu'un ancien cloître y eût été implanté ? Nous l'ignorons ; toujours est-il qu'il fonde, en même temps que sa demeure, une chapelle privée, consacrée le 18 février 1329.

Cette Seigneurie devait rester dans la famille des Crosne, transmise par hérédité, jusqu'au XVII^e siècle. Lamoignon la racheta puis la revendit à l'Hôtel-Dieu de Paris en 1662.

Ce n'est qu'au XVIII^e siècle que l'on retrouve trace de la chapelle. L'acte du 1^{er} mai 1789 parle de « la chapelle du château de Baille, à laquelle a été réunie le titre et le revenu de celle de Blanchefouasse, conformément au décret de l'Evêque de Chartres du 22 juin 1786 ». Elle fut ensuite vendue à Monsieur Houdouin par les administrateurs du département de Seine et Oise, suivant l'aide passée à Versailles le 17 Vendémiaire an Cinq (9 octobre 1796). Elle fut ensuite acquise par Monsieur Pierre-Antoine Valencier, ancien notaire de la commune de Saint-Maurice, suivant contrat passé devant Monsieur Lotellier, notaire à Saint-Chéron, et Monsieur Rouderer, notaire, le 13 septembre 1819.

On la retrouve en chapelle-grange désaffectée au début du XX^e siècle, possession de Monsieur Lucien Charles Alix, cultivateur, et Madame Céline Juliette Crouillebois, son épouse qui la revendirent le 25 mars 1946 à l'Association Diocésaine de Versailles. La chapelle fut ainsi rendue au culte en juin 1946.

L'Association Diocésaine de Versailles en fit ensuite la donation à l'Association Diocésaine d'Evry-Corbeil-Essonnes le 11 juillet 1974.

Enfin, en octobre 1989, un bail emphytéotique a été contracté entre la dite Association et la Commune de Sermaise. Ce bail stipule, en particulier, que la commune « prend à sa charge l'intégralité des frais de gestion et d'entretien de l'église ; ainsi que l'exécution de tous travaux, qu'elle qu'en soit l'importance nécessaire pour en assurer la sauvegarde ». Ainsi la rénovation a-t-elle pu commencer...

Le diagnostic entrepris sur la Chapelle Saint-Georges pendant le mois de septembre 1989 a fait apparaître des désordres importants tant sur le plan de la structure des murs que sur celui de la charpente-couverture. Un projet de restauration a été élaboré et chiffré, le coût global s'élevait à 298 186 F ; il est apparu indispensable au Conseil Municipal d'intervenir rapidement pour ne pas voir la chapelle se dégrader très vite.

Après avoir voté un budget de restauration, le Conseil entreprit de monter un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Essonne. Dans le cadre de sa politique d'aide aux communes pour la restauration de leur patrimoine, le Conseil Général a voté le 20 octobre 1989 une subvention égale à 60 % du montant hors taxes des travaux envisagés, les 40 % restant à la charge de la commune.

La chapelle n'étant pas protégée comme monument historique au titre de la loi du 31 décembre 1913, l'Etat n'est donc pas intervenu.

Description

De plan rectangulaire, l'édifice est orienté vers le soleil levant et possède deux entrées, une à l'avant et une au sud qui a été bouchée. Comme beaucoup d'édifices médiévaux, les murs de la chapelle se composent de deux parements montés à l'aide de pierres du pays d'un calibre moyen liaisonnés à la chaux. Entre ces deux parements, un bourrage constitué de déchets de taille de grès, de silex de Beauce, le tout lié à la terre (comme à l'église de Sermaise) vient assurer la cohésion du mur.

Les angles, entourages de baies, corniche, entourage de la porte ouest sont construits à l'aide de blocs de grès taillés.

A noter qu'il n'existe pas de fondations mais seulement un empattement, sorte d'élargissement du mur à sa base (en pied d'éléphant) directement posé sur la terre.

La charpente, à chevrons formant ferme est l'élément le plus caractéristique de l'architecture de la chapelle.

Constituée de 21 fermes en chêne dont les bois sont de faible section, ce type de charpente était très utilisé au Moyen-Age et permettait de bien répartir le poids de la couverture sur les sablières placées en tête des murs. Son défaut principal était, pendant longtemps, la difficulté de contreventer l'ensemble pour l'empêcher de tomber à la manière d'un jeu de carte. Sa forme, en berceau, permettait de l'habiller avec un lambris qui mettait en valeur les entrants lorsqu'ils étaient sculptés.

A l'encontre d'autres charpentes du même type dans le département, Saint-Georges ne semble pas avoir eu un lambris (aucune trace de clous n'est visible sur la face intérieure des bois).

Les travaux de restauration ont porté sur deux chapitres :

- A. maçonnerie,
- B. charpente et couverture.

A. Maçonnerie : des désordres importants dus aux infiltrations des eaux pluviales à l'intérieur des murs périphériques ont obligé l'entreprise Dubocq de Saint-Vrain à démonter une partie du parement du mur nord.

- En effet, le parement s'étant désolidarisé du blocage intérieur, il s'était formé un gonflement qui, à brève échéance, se serait ouvert en entraînant une partie de la maçonnerie.

- Il a fallu procéder à une injection de chaux-ciment liquide dans une partie du mur nord et du mur pignon ouest pour boucher les vides formés par les eaux de ruissellement.

- Une ceinture périphérique en béton armé a été placée en tête des quatre murs pour arrêter l'écroulement constaté lors du diagnostic. Il a été nécessaire de descendre quatre poteaux d'angle en béton armé accrochés au chaînage pour compléter le dispositif. Ces poteaux, noyés dans les murs sont invisibles ainsi que le chaînage périphérique caché par un parement en pierre du pays.

- Une réfection totale des enduits extérieurs a complété l'intervention maçonnerie après maintes discussions sur la couleur à choisir.

B. La charpente : confiée à l'entreprise Lelu, l'intervention a porté sur le remplacement des pièces

suivantes : sablières, blochets, sous-entrants ou confortement. Il a fallu moiser quelques arbalétriers, remplacer des chevilles.

La couverture a été entièrement remaniée en respectant la couleur et le gabarit. Cette restauration a été bien menée par des professionnels qui n'ont pas cherché à se singulariser dans leur savoir faire mais à s'intégrer au maximum dans l'architecture de l'édifice.

Ils ont prouvé que les matériaux modernes peuvent être employés pour une meilleure conservation de l'édifice et se marier avec en respectant l'aspect de l'architecture traditionnelle.

Nous pensons que nous avons atteint le but défini au départ à savoir : prolonger l'existence d'un monument légué par les générations précédentes et être en mesure de confier « le témoin » à ceux qui nous suivent.

Dorothee BOUDON, J.J. IMMEL